

TOUS ENGAGÉS À COMBATTRE LA RÉPRESSION SYNDICALE !

Quelle belle journée que ce jeudi 4 février 2016 ! Des rassemblements dans plus de 80 villes, ont permis à des salarié-e-s et de citoyens de tout âge d'exprimer par milliers leur indignation, leur révolte devant l'injustice de voir 8 des nôtres, de celles et ceux de notre condition, de notre classe, condamnés à 9 mois ferme d'emprisonnement pour avoir défendu leur droit légitime et constitutionnel au travail !

Ce qui fait de cette journée une journée exceptionnelle, c'est la détermination que l'on pouvait lire sur les milliers de visages des femmes et des hommes venus apporter leur solidarité aux 8 injustement condamnés, toutes et tous prêts à en découdre avec ce pouvoir au relent Versaillais, caractérisé par cette maxime : « *fort contre les petits, faible et servile face aux puissants.* » L'exécutif gouvernemental violent et autoritaire, à l'instar de ses homologues européens espagnol, polonais, hongrois... tente de faire taire celles et ceux qui partout relèvent la tête contre les injustices sociales, contre les violences patronales, contre ce système qui méprise, écrase les peuples, détruit la planète pour au profit d'une minorité de nantis. La véritable violence c'est celle du patronat et de son gouvernement complice, celle des licenciements par centaines de milliers, celle des conditions de travail dégradées menant au suicide, celle qui entrave les libertés syndicales qui réprime les représentants du personnel, les salarié-e-s quand ils revendiquent pour leur droit, pour leur emploi, pour leur dignité, pour leur

salaires. Ces violences là, jamais ne font l'objet de poursuites, jamais ne sont condamnées, jamais ne font l'objet d'indignation médiatique. Les exemples de cette répression ne manquent pas : les 8 de Goodyear bien entendu, ceux d'Air France, les 35 licenciés pour fait de grève IDS logistique, les 5 condamnés d'EDF, et les milliers d'autres.

La véritable violence c'est celle du patronat et de son gouvernement complice (...)

En réalité, ce déchainement de violence est un aveu de faiblesse, une peur irrépressible d'une classe qui sent partout gronder le souffle chaud de la révolte, de la mobilisation sociale pouvant aller jusqu'au changement de système. C'est un vent de panique qui saisit le patronat mondial jusqu'à l'amener à faire pression sur l'Organisation Internationale du Travail pour tenter de revenir sur le droit de grève, de revenir sur la capacité des travailleurs à s'organiser en syndicat, de réduire les droits sociaux à néant. Les gouvernements inféodés à ce patronat mondial sortent l'artillerie répressive, mettent la justice au service de la loi du marché, entament le virage de la réaction ultime vers le fascisme, interdisent la presse indépendante, condamnent toutes les libertés d'expression, produisent des lois raciales, d'exclusion ethniques, de déchéance de nationalité, de coup d'état par des états d'urgence permanents. Ils sont prêts au pire, prêts à nous plonger dans un long hiver démocratique et social, pour ancrer durablement ce système en crise à bout

de souffle. Mais nous ne céderons pas ! Ce qui fait aussi de cette journée, une journée exceptionnelle, c'est cette dynamique syndicale tant attendue, d'actions syndicales et de mobilisations des salariés, dans laquelle se lance la CGT, avec d'autres forces syndicales, politiques, associatives.

Ne rien lâcher sur le terrain des revendications, sur notre volonté de transformation sociale, cela passe par l'amplification des mobilisations et la convergence des luttes comme l'a réaffirmé le secrétaire général de la CGT devant une place de la Nation déterminée. Et pour passer du dire au faire, pour reprendre l'appel de tous les participants au rassemblement de la Place de la Nation, il est temps d'organiser une véritable convergence des luttes où tous les combats sociaux puissent s'exprimer au même moment, au même endroit. Comme toutes et tous, nous serons vigilants pour que ces appels ne restent pas lettre morte et que la journée de mobilisation interprofessionnelle en préparation début mars, soit vraiment celle de tous ensemble, sur les bases de tous les conflits sociaux actuels et non sur un énième appel par trop généraliste et peu rassembleur ! Il est temps de rebaptiser la Place de la Nation, comme l'ont fait les sans-culottes de 1792, comme « Place du Trône-renversé », le trône de cette monarchie au service de la finance.

Dès à présent, menons partout le combat pour obtenir la relâche de nos camarades, l'arrêt de la répression syndicale et **donnons-nous rapidement rendez-vous pour vivre, tous ensemble, de nouvelles belles journées de lutte !**

Nous sommes tous condamnés à agir !

La répression des libertés syndicales, nous la connaissons aussi dans les entreprises de nos secteurs professionnels.

La multiplication sans précédent du nombre d'agressions et de violences patronales correspond aux politiques successives de casse du code du travail et de déréglementation effrénée.

Le règlement intérieur de l'entreprise fait force de loi et devient la seule règle applicable.

Le code du travail voyant son rôle modifié pour devenir une compilation de 61 grands principes devient de ce fait obsolète.

Leur dialogue social vise à terme la séparation entre les représentants du personnel en entreprise et leurs organisations syndicales. Il faut pour cela par exemple, les égarer dans des agendas de réunions, actant les unes après les autres les reculs sociaux au nom de leur guerre économique.

Les récentes lois comme celles en préparation, parachèvent la fin du système historique des lois sociales pour le remplacer par le renforcement

Seule la mobilisation sociale est en capacité de stopper la tendance libérale actuelle (...)

du lien de subordination et les accords d'entreprises, voire de gré à gré. Libéré de toutes réglementations sociales et exonéré de toutes pénalités et sanctions, le patronat peut se laisser aller aux pires malversations s'il n'est pas stoppé par l'action syndicale. La force de cette action, et donc son aboutissement, dépend en grande partie du degré de mobilisation et de solidarité que nous sommes en capacité de mettre en œuvre.

Contre les velléités patronales et gouvernementales de s'attaquer à certains de nos camarades, nous avons pu vérifier la force de la mobilisation sociale et de la solidarité :

- **Daniel Crugnola** trainé devant la justice pour faits de grève et accusations de dégradation par la direction d'UPM Raflatac : **relaxé**
- **Christophe Tillerot** licencié par la direction d'Autajon avec la bienveillante autorisation du ministre François Rebsamen : **réintégration possible**
- **Aldo Pometti** victime de multiples tentatives de licenciements, de pressions et de harcèlements récurrents par la direction du groupe Hamelin : **toujours salarié, indemnisé par jugement prud'homal** et reconnu comme discriminé
- **Les élus CGT d'Arjo Wizernes** licenciés la direction du groupe : **licenciements invalidés par l'inspection du travail**
- **Catherine Tahai** licenciée par la direction d'Adrexo avec la complicité de certaines organisations syndicales : **réintégrée par décision de justice**

Seule la mobilisation sociale est en capacité de stopper la tendance libérale actuelle, et de bâtir vers une société de justice sociale.

Seule la mobilisation sociale peut faire fléchir la justice complice d'un gouvernement à la botte du patronat.

Alors oui, comme l'a rappelé notre camarade Mickaël Wamen, délégué CGT de Goodyear :

« Nous sommes Toutes et Tous condamnés à agir ! » •

FRAUDE

Après sept ans de bataille judiciaire menée par les syndicats CGT, CFDT, CNT et SNJ, les salariés de Wolters Kluwer France ont obtenu gain de cause devant la cour d'appel de Versailles. Dans un arrêt sans précédent rendu le 2 février, les juges ont estimé que le montage financier réalisé en 2007 constituait une « manœuvre frauduleuse », tout en condamnant Wolters Kluwer France à reconstituer la réserve de participation des salariés pour les années 2007 à 2015.

En juillet 2007, le groupe de presse et d'édition néerlandais Wolters Kluwer (19 000 salariés dans 170 pays) décidait de fusionner 8 sociétés (Groupe Liaisons, Lamy, AFL, etc.) pour donner naissance à sa filiale française, Wolters Kluwer France (WKF). Au passage, grâce à un LBO interne, la maison-mère endettait gravement sa nouvelle filiale, à hauteur de 445 millions d'euros. Cet emprunt colossal, qui continue de peser lourdement sur les comptes de la filiale française, a abouti à priver l'ensemble des salariés de WKF de toute participation jusqu'en 2022 (date de la fin du remboursement des intérêts d'emprunt), mais aussi à rendre la filiale française non passible de l'impôt sur les sociétés.

Les modalités de la fusion permettaient en outre de dégager 555 millions d'euros de dividendes exceptionnels, remontés à la maison-mère, aux Pays-Bas, où la fiscalité des dividendes venait d'être allégée au profit des actionnaires. Les salariés de Wolters Kluwer France et quatre organisations syndicales ont décidé de ne pas se laisser faire, et ont saisi les tribunaux pour faire valoir leurs droits. Les juges ont estimé que le mécanisme d'emprunt contracté par WKF était une « manœuvre frauduleuse » et désigné un expert qui devra calculer, d'ici à décembre 2016, le montant de la participation due aux salariés entre 2007 et 2015.

Au-delà des salariés de WKF, cette décision de justice inédite fait date dans un contexte où les stratégies d'évitement fiscal des multinationales heurtent de plus en plus les travailleurs, qui se retrouvent à payer l'impôt à leur place alors qu'ils subissent déjà les politiques d'austérité. •

La CGT-WKF

Apprentissage à 14 ans, les vieilles lunes de la droite... et du 1^{er} ministre aujourd'hui !



Le 2 février dernier, le 1^{er} ministre Manuel Valls recevait les présidents de régions, en particulier pour trouver des solutions financières à son « plan formation 500 000 demandeurs d'emploi ».

Les présidents de régions sont donc venus faire leur « marché », réclamant la régionalisation du service public de l'emploi, remède miracle selon eux au placement des chômeurs vers ces fameux « métiers en tension » disponibles dans les régions... Comme un refrain suranné, il s'agit de pourvoir les besoins dans l'hôtellerie, la restauration, les métiers d'aide à la personne...

Chacun se gardant de révéler son projet partagé : obliger les personnes à accepter des emplois sous payés, souvent précaires et aux conditions de travail déplorables, tout en démantelant le service public national de l'emploi. Ces demandes arrivent, bien entendu, à la veille de l'ouverture de la négociation assurance chômage...

Comme ce n'est pas suffisant, le président de la région PACA réclame le retour de l'apprentissage à 14 ans ! Manuel Valls, au lieu d'accepter cette exigence et de tancer sa ministre de l'Éducation nationale, réticente au retour d'une mesure inique et régressive, ferait mieux de réviser son bréviaire de campagne présidentielle.

En effet, juste avant d'être élu président de la République en 2012, François Hollande avait rappelé que la proposition du

président sortant, Nicolas Sarkozy sur l'apprentissage dès 14 ans, était « une vieille thèse de la droite française depuis des années, finalement son refrain » et avait ajouté « Je souhaite que, dans l'Éducation nationale, il y ait des filières professionnelles de très grande qualité permettant de pouvoir orienter les élèves dans ces filières-là pour ces métiers-là, l'apprentissage étant une des solutions(...) quand on sélectionne trop tôt, il y a une espèce de fatalisme social qui se reproduit ». Quelques mois plus tard, Vincent Peillon faisait voter la suppression de l'apprentissage "junior" à 14 ans tout en conservant un dispositif pour les jeunes de 15 ans, mettant toujours en cause insidieusement l'âge de la scolarité obligatoire.

Pour la CGT, ces demandes réactionnaires vont à l'encontre des besoins des jeunes et de leurs familles. Elles sont inefficaces économiquement et injustes socialement. Nous devons, au contraire, agir pour développer les qualifications de toute la jeunesse et ainsi répondre aux enjeux nouveaux posés par les mutations technologiques, énergétiques, numériques et environnementales. Nous devons miser sur l'émancipation de toutes et de tous à partir d'une société qui sécurise, qui intègre et se garde d'orienter précocement des enfants ou de mettre dans des voies de garages « territorialisés » les personnes privées d'emploi.

Le gouvernement devrait, plutôt que de renouer avec les vieilles lunes de la droite en matière d'apprentissage précoce, tenir ses engagements sur la revalorisation des salaires des apprentis et l'amélioration de leurs conditions de travail et d'études. •

Pour la CGT, ces demandes réactionnaires vont à l'encontre des besoins des jeunes et de leurs familles. Elles sont inefficaces économiquement et injustes socialement.

Un congrès confédéral pourquoi, pour qui ?



Un peu d'histoire :

Le premier congrès constitutif à notre CGT a eu lieu à Limoges en 1905, il regroupait des représentants de 126 chambres syndicales, 18 bourses du travail ainsi que 28 fédérations. Deux principes généraux sont adoptés à la majorité des voix (124 sur 150) : « La Confédération et aussi ses éléments constituants se tiendront « en dehors de toutes écoles politiques » ». L'autonomie la plus complète sera conservée aux organisations adhérentes à la confédération. C'est ce que définissent nos statuts.

Statutairement :

ARTICLE 8

Les syndicats constituent les fédérations, les unions départementales et les unions locales conformément aux articles 10 à 14 des présents statuts.

Ils définissent et mettent en œuvre les orientations des organisations auxquelles ils adhèrent. Ils en élisent les directions. Réunis en congrès confédéral, ils décident des orientations générales de la CGT, et en élisent la direction.

Voici les premières dates arrêtées ce jour :

- **Le 18 février à Bordeaux :** débat avec les syndicats de la région Aquitaine ;
- **Le 26 février à Saint-Junien :** débat avec les syndicats du Limousin et de la Charente ;
- **Le 29 mars à Nantes :** débats avec les syndicats des Pays de Loire.

Nous vous tiendrons très prochainement informé des nouvelles dates de rencontre pour les Régions Nord-Pas-Calais-Picardie, Alsace, Bretagne, Normandie, PACA et Midi-Pyrénées, Ile de France.

Pour permettre aux délégués mandatés par les syndicats de la Filpac de préparer au mieux ces rencontres, la direction fédérale les invite à débattre des différents documents préparatoires au 51^e congrès lors d'un Comité Exécutif National le 11 février prochain.

Pour aider chaque délégué représentant les syndicats de la Filpac au 51^e congrès confédéral à assumer son mandat dans les meilleures conditions, la direction fédérale a décidé de lancer une souscription auprès de ses syndicats de un euro par adhérent pour qu'aucun délégué ne puisse être empêché pour des questions financières de participer et qu'aucun frais ne soit à leur charge.

Pour que le mandat porté par vos délégués au 51^e congrès soit véritablement celui défini par les syndicats, participez nombreux et nombreuses aux rencontres régionales. •

Le congrès est donc l'instance souveraine de la CGT. C'est l'un des moments importants de la vie démocratique de l'organisation.

Le congrès est donc l'instance souveraine de la CGT. C'est l'un des moments importants de la vie démocratique de l'organisation. Il est réuni, en principe, tous les trois ans, il est constitué par les représentants mandatés par les syndiqués dans les syndicats. Il fixe les orientations de la Confédération et élit la direction confédérale. Il s'agit bien, de fait, du congrès des syndicats de la CGT et non de leurs structures d'affiliation professionnelles et territoriales.

Afin d'aider les syndicats à s'approprier totalement les débats préparatoires au 51^e congrès, la direction fédérale réunie le 14 janvier a décidé d'organiser toute une série de rencontres en territoire avec les syndicats de la Filpac-Cgt et dans la mesure du possible en lien avec les Unions Départementales.